

MAIRIE LES PLANS
PROCES VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 13 Octobre 2016

L'an deux mille seize et le treize octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle de la Mairie Les Plans, sous la présidence de Monsieur BARONI Gérard, Maire.

Etaient présents : Mme CAUSSE Ghislaine, 1^{ère} adjointe ; M. PAPAOLI Pierre, 3^{ème} adjoint ; Mme BLANCHER Chantal, Mme D'ARANTES Elisabeth et M. METGE Alain.

Absents :

M. GRAVIL Eric ayant donné procuration à Mme CAUSSE Ghislaine,
Mme ARNAL Coralie ayant donné procuration à Mme BLANCHER Chantal,
Mme DANIEL Bernadette ayant donné procuration à Mme D'ARANTES Elisabeth,
M. MAURIN Patrick ayant donné procuration à M. PAPAOLI Pierre,
Mme MAZELLIER Marie-Thérèse ayant donné procuration à M. METGE Alain.

Monsieur BARONI Gérard, Maire ouvre la séance à 19 h.
Lecture est faite du dernier Procès-verbal, lequel est accepté à l'unanimité.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Mme CAUSSE Ghislaine est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Demande de subvention au Département - Aménagement du cimetière et de la Mairie -Tranche 2
- Approbation du Rapport Qualité et Prix du Service de l'Assainissement 2015 –
Alès agglomération,
- Questions diverses.

1/ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT –
AMENAGEMENT DU CIMETIERE ET DE LA MAIRIE -TRANCHE 2

Monsieur le Maire présente le dossier relatif à l'aménagement intérieur et extérieur de la Mairie ainsi que l'aménagement du nouveau cimetière et précise que la dépense globale prévisionnelle s'élève à **122 500.00 euros HT** (imprévus et honoraires inclus).

La dépense relative à l'aménagement de la Mairie est estimée à 78 706.50 € HT soit :
- 32 500 euros HT pour l'aménagement intérieur du bâtiment et
- 46 206.50 euros HT pour l'Aménagement Accès aux bâtiments Mairie-Eglise pour Personnes à Mobilité Réduite.

La dépense relative à l'aménagement du cimetière est estimée à 25 840 euros HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter à nouveau une aide auprès du Département au titre de l'année 2016 et dire que la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

Cette délibération annule et remplace les demandes de subventions au département précédentes de 2015 et 2016.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

OPERATION : AMENAGEMENT ESPLANAGE TRANCHE 2

Aménagement du parvis de la Mairie et aménagement intérieur (mise en accessibilité)

Aménagement du nouveau cimetière

ETAT (FSIPL 2016)	19 % HT	23 246 € HT
Département	25 % HT	30 625 € HT
Simon SUTOUR	4 % HT	5 000 € HT
Région	12 % HT	15 000 € HT
Mairie (autofinancement)	40 % HT	48 629 € HT
COUT TOTAL DE L'OPERATION		122 500.00 € HT

Après examen du dossier et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet et prend acte du montant des dépenses en valeur à ce jour,
- Décide de solliciter une aide financière auprès du département selon le plan de financement proposé,
- Acte que le financement restant à la charge de la commune sera couvert par l'autofinancement et/ou l'emprunt,
- Mandate Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches

2/ APPROBATION DU RAPPORT QUALITE ET PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2015 – ALES AGGLOMERATION

Monsieur le Maire fait lecture du Rapport annuel sur la Qualité et le Prix du Service public de l'Assainissement Collectif 2015 réalisé par le service Assainissement d'Alès Agglomération en coordination avec la Mairie. Ce rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 15 septembre 2016 et le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce document en ce qui le concerne.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le document proposé.

La séance est levée à 19h20.

Le secrétaire de séance.
Mme CAUSSE Ghislaine